

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard 01-40-58-75-00

Annonces 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1000

64 – PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAYONNE

Ventes et cessions

334 300 779 RCS Bayonne.

BEHOTEGUY SCI.

Forme : Société civile.

Capital : 7622.45 EUR.

Adresse : Z I. de Jalday, lotissement N° 52, 64500 Saint-Jean-de-Luz.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion SOCIÉTÉ OLANO SERVICES SOCIÉTÉ BEHOTEGUY SCI Société par

Actions Simplifiée au capital de 1 136 100 € Société Civile au capital de 7 622,45 € Siège Social : Z.I. de Jalday

Siège Social : Z.I. de Jalday - Lotissement n° 52 64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ 64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ 304

710 916 RCS BAYONNE 334 300 779 RCS BAYONNE SIRET : 304 710 916 00038 SIRET : 334 300 779 00017

AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SAINT-JEAN-DE-LUZ (64500) du

8 novembre 2017, la Société OLANO SERVICES (société absorbante) et la société BEHOTEGUY SCI (société

absorbée), sus désignées, ont établi un projet de fusion par voie d'absorption aux termes duquel la société

BEHOTEGUY SCI transmettrait, à titre de fusion, à la société OLANO SERVICES l'universalité de son patrimoine

actif et passif. A partir du bilan au 31 décembre 2016 de la société absorbée, l'évaluation de l'actif et du passif dont

la transmission à la société OLANO SERVICES est prévue, s'élèvent à : Actif 256 933,44 € Passif 106 388,41 €

Faisant ressortir un apport positif de : CENT CINQUANTE MILLE CINQ CENT

QUARANTE-CINQ EUROS ET TROIS CENTIMES 150 545,03 € Constitutif d'un boni de fusion L'opération prendra

effet rétroactivement au 1er janvier 2017, les opérations de la société BEHOTEGUY SCI depuis cette date devant

être considérées comme accomplies par la société OLANO SERVICES. La société OLANO SERVICES détenant à

ce jour la totalité des parts sociales composant le capital social de la société BEHOTEGUY SCI et s'étant engagée

à les conserver jusqu'à la date définitive de la réalisation de la fusion, il ne sera procédé à aucune augmentation de

capital. De même, les apports effectués par la société BEHOTEGUY SCI n'étant pas rémunérés par l'attribution de

titres émis par la société OLANO SERVICES, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Il serait constaté un mali de

fusion de 575 054,97 € dont 150 545,03 € de boni d'apport et 725 600 € de mali correspondant à l'annulation des

titres de la société BEHOTEGUY SCI détenus par la société OLANO SERVICES. Les créanciers des sociétés

fusionnantes dont la créance est antérieure au présent avis pourront faire opposition à la fusion dans les conditions

et délais prévus par les articles L 236-14 et R 236-8 du Code de commerce. Le projet de fusion a été établi sous la

condition suspensive de son approbation par l'Assemblée Générale des associés de la société OLANO SERVICES. La société BEHOTEGUY SCI sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion a fait l'objet, pour la société OLANO SERVICES (société absorbante) et la société BEHOTEGUY SCI (société absorbée), d'un dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de BAYONNE dont elles dépendent toutes deux, en date du 10 Novembre 2017. Pour Avis. POUR LA SOCIETE OLANO SERVICES POUR LA SOCIETE BEHOTEGUY SCI LE PRESIDENT LE GERANT Nicolas OLANO Jean-Michel OLANO.

